



Informations en matière de durabilité  
concernant BestSelect AIF Funds

# Merclan Bond Fund



# Table des matières

Résumé	P 3
Pas d'objectif d'investissement durable	P 4
Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	
Incidences négatives sur les thèmes de durabilité	
Caractéristiques ou sociales du Compartiment	P 5
Stratégie d'investissement	P 6
Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance	
Part des investissements	P 7
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	P 7
Méthodologies	P 8
Sources de données et traitement	P 8
Limites de la méthodologie et des données	P 9
Due diligence	P 10
Politique d'engagement	P 10



# Résumé

Merclan Bond Fund (le « Compartiment ») du « fonds voor gemene rekening » de droit néerlandais BestSelect AIF Funds relève de l'article 8 de la SFDR.

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques écologiques et sociales**, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Ce faisant, le Compartiment s'efforce d'atténuer (les effets du) changement climatique, mais aussi d'améliorer les questions sociales liées aux valeurs éthiques et à un monde plus sain et plus sûr. Il s'efforce également de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise (« bonne gouvernance »). Par conséquent, le Compartiment limite ses investissements dans les entreprises du secteur des combustibles fossiles et dans les entreprises qui tirent (une partie de) leur chiffre d'affaires du tabac, du charbon thermique, de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, des armes conventionnelles, des armes civiles et de la pornographie. Sont également exclus les investissements dans des entreprises qui sont impliquées dans la production ou le commerce d'armes controversées ou d'armes nucléaires, qui ont violé les principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou qui ont un drapeau rouge pour des controverses.

Au moins 90 % des actifs seront investis dans des instruments qui favorisent les caractéristiques écologiques ou sociales. Le reste des actifs sera constitué de liquidités, pour lesquelles aucune garantie écologique et sociale minimale n'a été fixée.

Pour surveiller la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, les investissements du Compartiment sont contrôlés tous les trimestres pour vérifier leur conformité aux critères ESG. Pour ce faire, le Compartiment utilise des données provenant de MSCI ESG Research et de Sustainalytics. Sur la base de ces données et des indicateurs de durabilité sélectionnés, la promotion des caractéristiques de durabilité est contrôlée. La qualité des données est garantie par des consultations régulières avec les fournisseurs de données, mais aussi avec les entreprises détenues. En contrôlant de cette manière la qualité des données et en utilisant les données de façon cohérente, les limites des données indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Lorsqu'ils sélectionnent des obligations, les gestionnaires de portefeuille évaluent les risques et les opportunités potentiels en matière d'ESG. Ce faisant, ils prennent également en compte les éventuelles controverses passées. Comme mentionné ci-dessus, un audit et une certification indépendants sont réalisés tous les six mois par Forum Ethibel. Il vérifie et certifie dans quelle mesure le Compartiment confirme les critères ESG auto-imposés dans le prospectus et d'autres documents officiels.

Ce document contient de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment et sur la manière dont elles sont promues.



# Pas d'objectif d'investissement durable

Merclan Bond Fund relève de l'article 8 du règlement relatif à la divulgation d'informations sur la finance durable (SFDR). Cela signifie que le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

## Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les investissements durables du Compartiment sont alignés sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela se traduit dans la pratique par l'application de critères d'exclusion stricts, y compris certains indicateurs clés négatifs. Ces critères tiennent compte des normes internationales telles que le Global Compact Framework des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

## Incidences négatives sur les thèmes de durabilité

La part minimale d'investissements durables du Compartiment ne cause aucun préjudice significatif aux objectifs d'investissement durable écologiques ou sociaux. Le Compartiment met cela en pratique en tenant compte des principaux et autres indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité et en les alignant sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les investissements durables que le Compartiment vise partiellement à réaliser doivent respecter les normes « do no significant harm » (DNSH) et les critères d'investissement durable, en plus de la conformité aux pratiques de bonne gouvernance. Dans le processus d'investissement du Compartiment un filtre est appliqué pour exclure les entreprises impliquées dans, entre autres, tous types d'armes (voir ci-dessus pour la liste complète des exclusions). De plus, les entreprises ayant des controverses ESG très graves, ainsi que les entreprises ayant un score ESG Van Lanschot Kempen inférieur à 2, sont exclues. La due diligence et la surveillance du Compartiment incluent, à partir de l'annexe 1 tableau 1, l'indicateur de principales incidences négatives (PAI) 4 sur l'exposition au secteur des combustibles fossiles, le PAI 10 sur les principes directeurs de l'UNGC et de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le PAI 14 sur l'exposition à des armes controversées.

Le processus d'investissement du Compartiment a recours à une combinaison des principaux indicateurs d'incidences négatives indiqués dans ce qui précède, et de mesures ESG générales pour déterminer les incidences négatives existantes et potentielles sur les facteurs de durabilité, avec un monitoring du nombre de controverses graves et très graves pour chaque objectif d'investissement. Cette large série d'indicateurs est prise en compte dans la composition du portefeuille, notamment en ce qui concerne l'exclusion de certains investissements.



# Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques environnementales** suivantes : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique en évitant l'exposition à :

- › L'extraction de charbon pour la production d'électricité et sa vente ;
- › L'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz ;
- › La production d'électricité par des entreprises qui n'ont pas pris d'initiative en matière d'objectifs scientifiques (« SBTi »). Les SBTi sont des objectifs scientifiques qui fournissent une analyse approfondie des émissions et des plans de réduction.

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques sociales** liées à des valeurs éthiques et à un monde plus sain et plus sûr en évitant de s'exposer à :

- › Les entreprises qui ont échoué au Pacte mondial des Nations Unies ou qui violent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- › Les entreprises présentant des signaux d'alarme en cas de controverse ;
- › Le tabac ;
- › Tous les types d'armes : armes controversées, armes nucléaires, armes (non) conventionnelles et armes civiles ;
- › La pornographie.

Aucun indice de durabilité spécifique n'est désigné comme point de référence en ce qui concerne la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales précitées.



# Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans des obligations en euros de sociétés de bonne qualité. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % dans des obligations dont la notation est inférieure à BBB- ou non notées. Lors de la sélection des obligations, le processus ESG est appliqué, en utilisant à la fois un filtrage négatif et un filtrage basé sur les normes pour déterminer quelles obligations peuvent être incluses.

Le Compartiment n'investit pas dans les entreprises qui ont échoué au Pacte mondial des Nations unies, ni dans celles qui violent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni dans celles qui ont un drapeau rouge en raison de controverses. De cette manière, les entreprises ayant de mauvaises pratiques de gouvernance sont évitées.

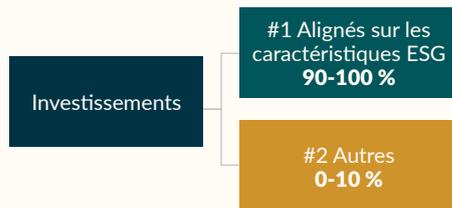
## Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

La bonne gouvernance comprend la présence de bonnes structures de gestion, les relations avec les employés et la rémunération du personnel concerné. La conformité fiscale fait également partie de la bonne gouvernance. Nous n'investissons pas dans des entreprises ayant un statut d'échec dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies, dans des entreprises qui violent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou dans des entreprises présentant un drapeau rouge de controverse. Nous évitons ainsi les entreprises dont les pratiques de bonne gouvernance laissent à désirer.



## Part des investissements

Au moins 90 % des investissements du Compartiment sont conformes aux caractéristiques écologiques et sociales de la stratégie d'investissement, telles que décrites ci-dessus. Les liquidités ne sont pas soumises à des garanties écologiques et sociales minimales.



## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les performances ESG du Compartiment sont contrôlées en permanence pendant toute la durée de vie du Compartiment.

Le mécanisme de contrôle interne réside principalement dans l'application et le suivi constants des critères ESG utilisés, garantissant ainsi la promotion des caractéristiques environnementales et sociales. Le screening qui aboutit à la liste des entreprises 'investissables', c'est-à-dire des entreprises qui répondent aux critères ESG, est effectuée semestriellement. Le gestionnaire du Compartiment dispose ensuite de trois mois pour apporter les ajustements nécessaires.

Le mécanisme de contrôle externe est assuré par l'audit indépendant et la certification semestriels réalisés par Forum Ethibel. Ils vérifient et certifient dans quelle mesure le Compartiment se conforme aux critères ESG imposés par son propre prospectus et d'autres documents officiels.



# Méthodologies

La méthodologie utilisée pour mesurer comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont atteintes repose sur l'examen défavorable et l'examen fondé sur les normes.

Les indicateurs des principales incidences négatives sont suivis à la fois au niveau individuel et au niveau du portefeuille. La due diligence et la surveillance du Compartiment incluent, conformément à l'annexe 1 tableau 1, les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) 4 sur l'exposition au secteur des combustibles fossiles, le PAI 10 sur les violations des normes de l'UNGC et de l'OCDE et le PAI 14 sur l'exposition aux armes controversées.

# Sources de données et traitement

Lors de l'évaluation de la réalisation des caractéristiques écologiques ou sociales promues par le Compartiment, des sources de données externes et des données rapportées par les entreprises elles-mêmes sont utilisées. Les principaux fournisseurs de données externes sont : MSCI ESG Research, Sustainalytics et Institutional Shareholder Services (ISS).

Tant les données internes qu'externes sont collectées et traitées dans divers systèmes d'analyse de données et des systèmes de conformité internes.

Nous voyons une valeur ajoutée dans notre propre recherche. Tout comme pour les données financières, nous prenons les données non financières comme point de départ et formons notre propre opinion à leur sujet. Pour garantir la qualité des données, nous collaborons régulièrement avec les entreprises du portefeuille et des fournisseurs externes.

Une part inconnue des données utilisées repose sur des estimations.



# Limites de la méthodologie et des données

Les données ESG fournies par des parties externes ne sont pas parfaites. Une enquête de due diligence est par conséquent effectuée concernant les données utilisées dans le processus ESG du Compartiment. Pour garantir la qualité des données, une concertation peut être organisée de temps à autre avec les entreprises dans lesquelles le Compartiment investit et avec les fournisseurs de données externes. En surveillant de cette manière la qualité des données et en utilisant ces données de manière cohérente, la limite des données indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Les limites générales incluent, mais ne sont pas limitées à :

- › **Incohérences entre fournisseurs de données.** Les notes ESG peuvent actuellement varier fortement d'un fournisseur de données à l'autre.
- › **Données incorrectes.** Les données collectées par des parties externes peuvent diverger des données publiées par l'entreprise. Cette situation peut aboutir à un dialogue avec les entreprises concernées afin de les aider à améliorer la communication d'informations, ainsi qu'à une concertation avec les fournisseurs de données afin qu'ils corrigent leurs données et améliorent la qualité.
- › **Couverture insuffisante.** Les entreprises ne sont pas toutes suivies par les principaux fournisseurs de données ESG.
- › **Biais lié à la capitalisation boursière.** En raison de leur volonté de transparence, les grandes entreprises (selon leur capitalisation boursière) ont tendance à fournir des informations plus complètes que les petites et moyennes entreprises qui disposent de ressources moins importantes pour le faire.
- › **Hypothèses de modélisation.** Les modèles et hypothèses de modélisation peuvent conduire à des résultats très différents lors de l'évaluation des données ESG.
- › **Omission.** Les entreprises ne communiquent pas toutes les informations aux fournisseurs de données.
- › **Caractère rétrospectif.** La plupart des données ESG sont rétrospectives. Le Compartiment encourage par conséquent les entreprises à communiquer leurs ambitions et objectifs et à les lier à la rémunération des administrateurs. En effet, cette donnée est révélatrice de la direction prise par l'entreprise.

Le score ESG de Van Lanschot Kempen présente également des limitations dans sa méthodologie. Tous les facteurs ESG ne sont pas facilement quantifiables. De plus, de nombreuses données d'entrée se concentrent sur les politiques et les processus plutôt que sur les performances ESG réelles. Des efforts continus sont déployés pour améliorer ces scores ESG afin de mieux refléter les risques, les opportunités et les performances ESG des entreprises.



## Due diligence

Avant d'investir dans une entreprise, une due diligence est effectuée sur les risques ESG potentiels, les opportunités, ainsi que les éventuelles controverses passées.

Chaque entreprise est analysée au cas par cas, en tenant compte des risques matériels dans une industrie donnée, en combinaison avec l'exposition respective aux risques, les pratiques et la divulgation de l'entreprise. Cela inclut une évaluation des pratiques de bonne gouvernance. Les entreprises investies sont évaluées sur les aspects de gouvernance à l'aide de recherches externes et d'évaluations internes. De plus, l'exposition de l'entreprise à des controverses passées et les opportunités ESG futures sont examinées. Sur la base de l'analyse ESG fondamentale, une opinion est formée sur la qualité du profil ESG de l'entreprise. Des mesures de due diligence adéquates sont appliquées lors de la sélection des actifs et ces mesures de due diligence tiennent compte des risques liés à l'ESG, car cela peut aider à améliorer les rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs, conformément aux objectifs d'investissement du Compartiment.

## Politique d'engagement

Le Compartiment n'a pas de politique d'engagement actif et ne s'engagera pas directement auprès des entreprises investies par le biais d'obligations. Toutefois, le gestionnaire du fonds prendra contact avec les entreprises pour s'assurer de la qualité des données et s'il apparaît qu'une obligation ne répond plus à l'un des critères de durabilité définis par le Compartiment.

**Mercier Van Lanschot**  
Desguinlei 50, 2018 Anvers

Tél. +32 (0)3 286 78 00  
info@merciervanlanschot.be  
www.merciervanlanschot.be